

Procédure de traitement des demandes de Plan d'Accompagnement Personnalisé

Pièces à fournir par **les parents et/ou l'élève majeur** :

- La "fiche de renseignement des parents et/ou de l'élève majeur" (Cf annexe 1)
- Les bilans médicaux et paramédicaux (orthophonique, ergothérapeutique, CMPP...) sous pli cacheté, concernant les suivis et/ou les prises en charges en rapport avec les difficultés présentées par l'élève. Les bilans doivent être récents (moins de 2 ans), normés et étalonnés.
- Un bilan psychométrique, si les parents en possèdent un pour leur enfant.
- Des bilans sensoriels: OPH, ORL, le cas échéant.

Pièces à fournir par **l'établissement** :

- "L'avis de l'équipe enseignante pour la demande de PAP" (Cf annexe 2)
- La copie des 2 derniers bulletins scolaires dans le secondaire, ou du livret de compétences dans le primaire
- Une grille d'observation de l'équipe pédagogique concernant les difficultés en classe, mentionnant les adaptations déjà proposées et les résultats observés.
- Une copie d'une évaluation réalisée en classe pour le 2^d degré.
- Une copie des cahiers dans les activités posant problème en primaire et en secondaire.

Réception des pièces par le **Centre médico-scolaire**

